Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200061463-20251217-08_08_2025_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 11 décembre 2025

Délibération du conseil municipal de la séance du 17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, MICHELET Guy, GALLO-BELLEIN Dominique, Adjoints, WERNER Elisabeth, LERAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, DONNET Alain, ROUSSEAU Gilles, LECH'VIEN Catherine, MEUNIER Myriam, LAGOUTTE Jean-Yves, SEGUR Aude, MACHET Bernadette, AVRIL Michel, DARCHE Patrice, BARBIER-CUEIL Guillaume, LEGER Michel, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : PANDOLFO Chantal (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), BEZELY Olivier (pouvoir à BERTRAND Gilbert), LARUPT Erwann (pouvoir à MACHET Bernadette), QUERRE Sophie (pouvoir à BARBIER-CUEIL Guillaume), VIDEMENT Sylvie (pouvoir à LEGER Michel)

Absent : MOBUCHON Nathalie, NAFFRECHOUX Yannick, BOUE Jean-François, COLLIN Yannick.

Secrétaire de séance : SEGUR Aude

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**24**
Nombre de votants :	**29**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 08-08-2025-CM : Modification du tableau des effectifs dont la Création d'un poste de chargé de prévention et de la formation professionnelle

La commune de Binic-Etables sur Mer et son CCAS, qui emploient environ 135 agents, connaissent un taux d'absentéisme élevé, affectant significativement le fonctionnement de ses services.

En 2024, le coût global de l'absentéisme est estimé à 300 000€ sur les deux entités, une somme importante imputable en grande partie aux accidents de travail. Ces derniers, tout comme les maladies professionnelles, constituent les principales causes d'absences prolongées, représentant ainsi un enjeu majeur tant sur le plan humain, juridique, que financier.

Un autodiagnostic réalisé en collaboration avec l'assureur Relyens a mis en lumière une gestion des ressources humaines qui, bien que très fonctionnelle sur la gestion du personnel, reste fragile sur le volet de la prévention. Bien que la collectivité soit volontaire pour mettre la prévention au cœur de ses préoccupations, cette situation implique des lacunes en matière de prévention des risques, de gestion des accidents de travail, et de suivi des indicateurs de santé au travail.

Alors que la réglementation impose des obligations strictes en matière de prévention et de sécurité au travail, notamment la mise à jour régulière du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) et la formation des agents, la montée en compétence des équipes sur les

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200061463-20251217-08_08_2025_CM-DE

questions de sécurité est un enjeu crucial pour la collectivité. Par ailleurs, la communication interne sur les enjeux de prévention et de sécurité s'avère aujourd'hui insuffisante, limitant ainsi l'efficacité des actions engagées.

Investir dans la prévention représente une opportunité de réaliser des économies à moyen et long terme, grâce à la réduction des accidents, des arrêts maladie et des coûts indirects qui en découlent.

Devant ce constat, la collectivité se doit de prendre les décisions qui s'imposent pour améliorer la situation et garantir aux agents : la sécurité, et l'amélioration de leurs conditions de travail.

Au tableau des effectifs, le service des ressources humaines est actuellement composé de 3 postes (1 A ; 1 B ; 1 C). Seuls 2 postes sont actuellement pourvus. Il est proposé de supprimer le poste de catégorie A (Attaché territorial) pour le remplacer par un poste de rédacteur territorial catégorie B, ou adjoint administratif C, correspondant à la proposition de création d'un poste de chargé de la prévention et de la formation professionnelle.

La création de ce poste répond à une nécessité réglementaire, organisationnelle et humaine. Elle constitue aussi un investissement stratégique pour renforcer la sécurité, la performance et l'attractivité de notre collectivité. Elle vise plusieurs objectifs essentiels :

- Garantir la conformité de la collectivité aux obligations réglementaires en matière de prévention et de sécurité au travail.
- Améliorer la qualité de vie au travail des agents, en prévenant l'absentéisme, les accidents et les maladies professionnelles.
- Élaborer et animer un plan de formation cohérent, assurant ainsi la professionnalisation continue des équipes.
- Développer une communication interne efficace sur les bonnes pratiques et les enjeux de prévention.
- Harmoniser les pratiques de prévention au sein de tous les services de la collectivité.

Le titulaire de ce poste, rattaché au service des Ressources Humaines, aura pour missions principales :

- D'élaborer, mettre à jour et suivre le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), en collaboration avec les assistants de prévention.
- De proposer et piloter des actions de prévention des risques professionnels, qu'il s'agisse d'accidents, de maladies professionnelles, de troubles musculo-squelettiques ou de risques psychosociaux.
- D'assurer une veille réglementaire constante en matière de sécurité au travail et de garantir que les pratiques de la collectivité soient conformes aux exigences légales.
- De conseiller et accompagner les services dans la mise en œuvre des mesures de prévention.
- D'identifier les besoins en formation liés à la prévention et à la sécurité, ainsi que ceux relatifs à la formation tout au long de la carrière des agents.
- D'élaborer et mettre en œuvre le plan de formation annuel, en étroite collaboration avec les responsables de service et les élus référents.
- De proposer et animer des actions visant à améliorer la qualité de vie au travail (QVT).
- De développer des outils de communication et de sensibilisation à la prévention, afin de renforcer la culture de sécurité au sein de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200061463-20251217-08_08_2025_CM-DE

Impact sur le tableau des effectifs au sein du service des ressources humaines :

- Modification de l'intitulé du poste de Gestionnaire RH en Responsable du service RH.
- Remplacement du poste de Directeur des ressources humaines (DRH) par un poste de Conseiller prévention et formation, sans modification du volume global en ETP.
- Suppression du poste en doublon de gestionnaire RH, devenu sans objet suite à une titularisation sur un emploi de catégorie B.

Par ailleurs, d'autres modifications sont prévues au tableau des effectifs :

Service Enfance – Jeunesse :

- Suppression d'un poste d'ATSEM vacant depuis plusieurs années, correspondant à - 0,87 ETP.
- Modification d'un poste d'animation : un agent précédemment affecté à des missions partagées entre entretien des locaux et garderie est désormais positionné à 100% sur le service Enfance.

Avant : poste d'animation à 16h40 vacant

Proposition : augmentation de la DHS à 32h et mutation interne d'un agent précédemment en entretien des locaux soit +0,43 ETP.

Soit au total pour le service enfance-jeunesse : - 0.44 ETP.

Service Entretien des locaux :

- mutation interne d'un agent vers le service enfance jeunesse : une répartition partielle des heures d'entretien est opérée entre les trois autres agents du service

Avant : 4 postes dont 3 à 30h00/semaine et un à 32h/ semaine.

Proposition : 4 postes dont 3 à 32h00/semaine et 1 à 17h30/semaine soit - 0.23 ETP au total.

Vu les avis favorables de la commission du personnel et du CST en dates du 23 octobre et du 4 décembre 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE les modifications du tableau des effectifs telles qu'exposées ci-dessus

APPROUVE le tableau des effectifs annexé à la présente délibération

AUTORISE le recrutement d'un chargé de la prévention et de la formation

Le Maire
Paul CHAUVIN

COMMUNE BINIC-ETABLES-SUR-MER
Côtes d'Armor

PJ N°4A-4B